

## Maintenir l'administration fédérale des voies navigables intérieures canadiennes

2007

Les voies navigables intérieures canadiennes servent depuis longtemps de voies de transport aux bateaux industriels et de plaisance. Le caractère unique de nos systèmes de voies navigables naturels et anthropiques nous est envié dans le monde entier. Peu de systèmes affectent autant d'aspects de notre économie qu'il s'agisse de l'industrie, des loisirs (tourisme), de l'environnement (gestion des eaux et écologie) et des valeurs historiques. Certes, huit des 140 sites historiques fédéraux du Canada sont des réseaux de canaux nationaux. Depuis quelques années, nos voies navigables attirent un nombre croissant de bateaux de plaisance et elles sont devenues principalement des attractions touristiques pour les Canadiens et les visiteurs internationaux. Malheureusement, le financement fédéral qu'elles reçoivent diminue chaque année. À cause de ce manque de financement pour l'entretien et l'exécution de la loi, l'habitat naturel et les actifs anthropiques de nos voies navigables se détériorent à un rythme alarmant. Par exemple, la voie navigable Trent-Severn, qui traverse 386 km en Ontario, relie le lac Ontario et la baie Georgienne et date de plus de 100 ans, est en mauvais état et on estime à plus de 400 millions de dollars la somme requise à court terme pour la remettre en bon état. La réduction des fonds de fonctionnement a obligé la voie à raccourcir ses journées de travail et sa saison d'exploitation, ce qui diminue ses revenus. De plus, à cause des coupures budgétaires, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a réduit le nombre d'inspecteurs et d'agents qui patrouillent le long des voies navigables nationales. Nos voies navigables sont donc une source de préoccupations, dont les deux plus alarmantes sont les suivantes : 1) Le manque de fonds pour l'administration des voies navigables et l'exécution de la loi et 2) l'éventuelle cession des systèmes de voies navigables aux municipalités locales.

Plusieurs enjeux sont reliés à l'état actuel et éventuel de nos voies navigables nationales.

1. Étant donné que nos voies navigables sont devenues principalement des parcours récréatifs pour les visiteurs locaux et internationaux, le manque de financement et l'éventuelle réaffectation de l'administration auraient un impact désastreux sur l'économie touristique des villes adjacentes qui comptent sur le revenu saisonnier. La détérioration continue des voies navigables nuira au tourisme, ce qui affectera les collectivités. Dans plusieurs collectivités adjacentes aux voies navigables canadiennes, plus de 75 % des commerces comptent sur des voies navigables en bon état pour les activités comme la pêche, la navigation de plaisance et les emplettes. La pêche récréative, par exemple, représente une très grande partie des recettes touristiques : plus de 750 000 étrangers viennent pêcher au Canada chaque année. Ces visiteurs dépensent annuellement plus de 650 millions de dollars pour la nourriture, le transport et l'équipement de pêche.
2. L'infrastructure des réseaux d'écluses anthropiques s'est tellement détériorée depuis un siècle qu'il faudrait investir plusieurs millions de dollars à l'échelle nationale pour remettre les réseaux en bon état de fonctionnement. Les problèmes de fonctionnement découlent directement du manque de financement et d'une mauvaise planification à long terme par Parcs Canada. Si ces problèmes sont dessaisis aux municipalités adjacentes aux voies navigables, il est évident qu'elles ne pourront pas assumer les dépenses d'immobilisation additionnelles qui excèdent largement leur mandat. Qui plus est, le fardeau fiscal accru des municipalités nuirait aux commerces et aux particuliers des localités qui comptent sur ces réseaux d'eaux.
3. L'administration des voies navigables nationales relève de Parcs Canada et du ministère des Pêches et des Océans. Or, les voies navigables continuent d'évoluer sous l'effet de

divers facteurs, notamment l'urbanisation, la détérioration de l'infrastructure et le changement climatique, et ces ministères nationaux ont tardé à s'adapter à leurs besoins.

4. L'utilisation continue des terrains adjacents aux voies navigables entraîne une détérioration des berges et des habitats des écosystèmes fragiles. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction et pourraient disparaître si le développement continue. Les voies navigables étant essentiellement destinées à un usage récréatif, elles sont entourées de chalets et d'autres bâtiments, ce qui entrave le contrôle des plans d'eau et les débits d'eau.
5. À mesure que l'érosion de nos voies navigables continue, les sédiments augmentent. Le long de nombreux fleuves, notamment le fleuve Fraser en Colombie-Britannique et le fleuve Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, les sédiments sont tellement hauts qu'ils bloquent constamment la circulation des bateaux dans les canaux de navigation. Le transport des sédiments le long des voies navigables entrave également la production énergétique et dérange l'habitat piscicole et aquatique.
6. À l'heure actuelle, un grand nombre de voies navigables imposent des frais d'utilisation qui défraient une partie des frais d'administration des réseaux. Ces frais pourraient contribuer à réduire l'utilisation des voies navigables s'ils deviennent trop élevés et auraient un effet contraire au but recherché, à savoir produire des revenus pour assurer la viabilité des voies navigables. Les frais d'utilisation visant les permis de bateau, les permis de pêche et les droits d'éclusage.

## **Recommandations**

Que le gouvernement fédéral :

1. Augmente immédiatement le financement d'immobilisation et de fonctionnement des ministères responsables pour améliorer la qualité de nos voies navigables nationales. Le financement serait réparti comme suit :
  - a) réparation et mise à niveau des voies navigables, notamment des écluses et des bâtiments adjacents;
  - b) amélioration des balises;
  - c) augmentation de la surveillance et des mesures coercitives au regard de la pêche et de la navigation de plaisance et de l'aménagement des rivages;
  - d) augmentation du personnel pour prolonger les heures et la saison d'exploitation, dans le but ultime d'accroître les revenus.
2. Restructure les ministères responsables du maintien des voies navigables nationales pour refléter le nouvel usage des voies. Une définition claire des fonctions de chaque ministère rendrait l'administration plus efficace.
3. S'engage fermement à maintenir la propriété et l'administration des voies navigables nationales pour éviter que l'entretien ou les services soient cédés aux administrations provinciales, municipales ou locales.
4. Réinvestisse dans les voies navigables nationales pour diminuer la responsabilité et assurer la conformité aux codes actuels et mette en œuvre des campagnes de marketing ciblant les visiteurs nationaux et internationaux pour accroître les revenus.